



2401, rue Coursol  
Montréal (Québec) H3J 1C8  
Tél. : (514) 846-1543  
Courriel : [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org)  
Site Internet : [www.aml-lma.org](http://www.aml-lma.org)

## **BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VII - No. II - Décembre 2005**

### **Une victoire contre la discrimination**

**Par Mona Greenbaum, Coordonnatrice de l'Association des mères lesbiennes du Québec**

J'ai rencontré Hélène Zylberszac, une thérapeute familiale, lorsqu'elle s'est jointe à l'Association des mères lesbiennes en février 1999. À cette époque, elle était encore loin de se douter qu'il lui serait si difficile de fonder une famille.

Il n'existait alors aucun centre comme Procréa, Ovo ou la clinique de fertilité de Montréal, bien que divers médecins de famille proposaient des services d'insémination. Malheureusement, malgré leurs bonnes intentions, bon nombre de ces médecins n'avaient que des connaissances de base en matière de fertilité.

En 2001, après deux grossesses extra-utérines (où l'embryon est implanté dans les trompes de Fallope plutôt que dans l'utérus) Hélène s'est retrouvée à l'Hôpital Royal Victoria (HRV) pour discuter de sa situation avec Dr Tulandi, grand spécialiste en matière de fertilité au centre de fertilité de l'HRV. Elle a obtenu ce rendez-vous grâce à son père qui est également médecin.

Dr Tulandi a dit que, en raison de ses problèmes de fertilité, Hélène était une candidate idéale pour les traitements de fertilité in vitro. Elle a donc décidé de tenter sa chance.

Lorsqu'elle eût quitté le bureau du médecin et qu'elle se retrouva à la réception afin de fixer son rendez-vous, la réceptionniste s'informa du nom de son mari. Puisqu'elle n'avait ni mari, ni petit ami, cette dernière refusa de lui fixer un rendez-vous. C'est la politique de l'hôpital, affirma-t-elle. Une dispute bruyante s'ensuivit et, bien qu'elle résonna dans tous les corridors, le docteur Tulandi resta dans son bureau.

Quelques jours plus tard, Hélène déposa une plainte à l'ombudsman de l'hôpital. Elle m'a dit avoir reparlé au Dr Tulandi ainsi qu'à l'infirmière en chef de la clinique, qui lui ont confirmé que l'HRV n'acceptait pas les couples lesbiens parce que les patients « normaux » n'aimeraient pas les voir « adopter un comportement démonstratif » dans la salle d'attente.

De plus, Hélène affirma que Dr Tan, le directeur du Service, lui a expliqué que les gais et lesbiennes « ne font pas de bons parents ». Lorsqu'elle lui dit qu'elle porterait la cause à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, il répliqua simplement que « la Commission c'est de la foutaise ! Vous n'aurez aucune aide de leur part ».

Finalement, Dr Tan lui suggéra de poursuivre des traitements d'insémination standard à l'extérieur de l'hôpital, malgré le fait qu'une autre grossesse extra-utérine pourrait mettre sa santé en péril. Et voilà pour la qualité des soins aux patients !

Désespérée, Hélène a donc suivi d'autres traitements d'insémination pendant encore une année avec Dr Mok, qui a reconnu que la procédure serait dangereuse pour sa santé, mais qui s'est dit que « de toute façon, il y a un service d'urgence à proximité ».

Pendant ce temps, Hélène et sa partenaire ont porté plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Au cours des trois années et demi suivantes, Hélène s'est acharnée sur le dossier. Chaque mois, elle téléphonait à la Commission pour s'informer du statut de son dossier.

C'est également pendant ce temps que la situation des lesbiennes au Québec s'est métamorphosée radicalement. Les droits parentaux nous ont été accordés avec la réforme du Code civil en 2002; trois cliniques de fertilité privées nous ont ouvert leurs portes à Montréal et une à Québec; la Loi sur la procréation assistée de 2004 a interdit toute discrimination basée sur l'état matrimonial ou sur l'orientation sexuelle.

Par contre, toujours aucune nouvelle du dossier d'Hélène.

À la fin de l'année 2003, la Commission organisait une séance de médiation entre Hélène et l'HRV. Trois avocats représentaient l'hôpital tandis qu'Hélène était accompagnée d'un agent chargé du dossier à la Commission. Aucune solution ne fût apportée. L'hôpital prétendait toujours que la discrimination dénoncée était appropriée et acceptable.

Enfin, au mois de mars 2005, Hélène raconta son histoire à un journaliste de la *Gazette*. Après résistance et scepticisme de la part des éditeurs, le journal publia enfin un article intitulé « *Fertility Challenge was the First of Many* ». On peut lire dans l'article l'affirmation du Dr Tan qui admet publiquement que la loi fédérale indique qu'aucun hôpital ne peut faire de discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Toutefois, il n'émet aucun regret pour le cas d'Hélène.

C'est ainsi que, alors qu'elle s'y attendait le moins, Hélène reçut une lettre. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec avait voté à l'unanimité que l'HRV était responsable de discrimination envers elle et qu'elle se voyait accorder une compensation de 9 500 \$ pour ses frais (formalités médicales justifiées et jours d'absence du travail) et 10 000 \$ en préjudice moral. L'HRV a ainsi entaché sa réputation.

Cette résolution unanime envoie un message clair et net aux hôpitaux qui ne peuvent plus faire de discrimination. L'Hôpital Royal Victoria nous ouvre aujourd'hui ses portes, mais d'autres hôpitaux sont toujours hésitants.

L'Hôpital Saint-Luc, par exemple, indique régulièrement aux lesbiennes que, bien qu'ils offrent des traitements d'insémination, ils n'ont pas beaucoup d'échantillons de sperme à leurs offrir puisqu'ils sont réservés aux couples hétérosexuels ! Et s'ils affirmaient que seules les personnes de couleur blanche pouvaient être traitées à la clinique à cause de la carence en sperme ou encore qu'il y avait peu de scintigraphies cérébrales et qu'ils les réservaient aux non musulmans ? La discrimination est flagrante, voire ridicule, et peut aujourd'hui entraîner des conséquences.

L'AML a transmis des communiqués aux cliniques de fertilité publiques les avisant des pénalités encourues par ce genre de discrimination.

Grâce à la détermination d'une seule personne, le système peut changer !

Ah oui... Hélène a-t-elle réussi à fonder une famille ? Eh bien, en juillet 2003 elle adopta son fils Max natif de Moldavie. Elle a réussi ! Et elle est aujourd'hui débordante de bonheur d'être enfin maman. Elle nous a toutes aidées par son cheminement.

Vous voulez écrire pour le bulletin ?  
Envoyez vos articles, en tout temps, à  
[info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org)  
ou par la poste à

AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

# Les nouvelles en bref de septembre à décembre 2005

## Les nouvelles de Montréal et du Québec

**1<sup>er</sup> septembre 2005 (Montréal, Québec)** Les deuxièmes Outgames auront lieu dans la capitale du Danemark, a annoncé à Montréal l'Association internationale sportive pour gais et lesbiennes (GLISA). La GLISA tenait la première conférence annuelle de ses délégués à Montréal, la ville hôte des jeux de 2006.

L'annonce a été applaudie à Montréal comme à Copenhague. Martin Geertsen, membre du conseil municipal de Copenhague, a dit que cette décision aiderait la ville à préparer son offre pour les Jeux olympiques de 2024. Les Outgames pourraient attirer 16 000 athlètes et partisans dans la ville danoise.

Les plans des premiers Outgames, qui se tiendront à Montréal, avancent bien. Montréal 2006, le comité organisateur, a obtenu d'importantes sommes d'argent des gouvernements municipal, provincial et fédéral. Il semble que le nombre d'athlètes allosexuels déjà retenus est supérieur au chiffre estimé un an avant l'événement.

Montréal devait accueillir les très officiels Jeux gais en 2006, mais a retiré son offre à la suite d'un conflit avec la Fédération des jeux gais au sujet de la gestion et du financement.

**13 septembre 2005 (ville de Québec)** André Boulerice, membre du Parti québécois siégeant au gouvernement depuis 1985, quitte le domaine de la politique après une décision qu'il considère la plus difficile de sa vie.

Monsieur Boulerice, 59 ans, affirme qu'il poursuivra cependant son combat pour la souveraineté du Québec à l'occasion du prochain référendum. Il fut nommé ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration par l'ancien premier ministre Bernard Landry en 2001 et fut l'un des premiers politiciens québécois à affirmer ouvertement son homosexualité.

**2 octobre 2005 (Montréal, Québec)** Une lesbienne s'est vue accordé la somme de 19 000 \$ en dommages et intérêts après qu'un hôpital lui ait refusé la fécondation in vitro parce qu'elle s'était présentée en clinique non accompagnée d'un homme. (Voir l'article-vedette).

**15 novembre 2005 (ville de Québec)** André Boisclair a supplanté ses rivaux dans la course électorale, devenant ainsi chef du mouvement souverainiste du Québec. Contrairement à ce que plusieurs croyaient, son homosexualité affiché n'aura eu que peu d'impact pendant la campagne. Ce sera plutôt sa consommation passée de cocaïne qui prendra le devant de la scène, remettant en question le leadership du candidat.

Boisclair a refusé de s'expliquer à maintes reprises sur sa consommation de drogue alors qu'il était ministre au Parti Québécois. Confronté ardemment sur la question, il avait simplement grommeler quelques mots sur ce qu'il qualifiait d'erreur de jeunesse avant de se diriger vers la sortie.

En 1996, Boisclair s'était joint au cabinet de Lucien Bouchard avec qui il partageait des allégeances conservatrices et la volonté d'un renouveau politique avec le Canada. Sous Bernard Landry il avait ensuite grimpé vers les fonctions de ministre de l'environnement et des affaires municipales.

À 39 ans, André Boisclair a récolté 53.7 pourcent du suffrage au premier tour. Cette victoire fait de lui le premier chef de parti ouvertement gai en Amérique du Nord.

## Les nouvelles canadiennes

**8 septembre 2005 (Thunder Bay, Ontario)** Gabriel Picard et sa famille sont confiants que le récent accord négocié par la Commission ontarienne des droits de la personne entre Gabriel Picard et le Conseil scolaire du

district de Lakehead marque le début de la fin du harcèlement homophobe et d'autres actes discriminatoires dans les écoles publiques de Lakehead.

« Il ne doit pas y avoir de discrimination et de harcèlement dans nos écoles », a déclaré le commissaire en chef, Keith Norton, en commentant l'accord. « Je suis content de voir que le Conseil scolaire du district de Lakehead adopte des mesures novatrices pour faire en sorte que tous les élèves soient traités également, peu importe leur orientation sexuelle actuelle ou perçue. »

Les deux parties ont participé à l'élaboration d'un document intitulé *Proactive Steps in Preventing Homophobic Harassment*, que le Conseil a convenu d'adopter et de promouvoir. Le document contient un certain nombre de mesures favorables au changement de la culture de l'enseignement publique afin de rendre les écoles plus sécuritaires pour les élèves et les employés allosexuels (LGBT) ou en questionnement (LGBTQ) Le Conseil s'engage à réviser, à mettre à exécution et à promouvoir toutes les politiques relatives aux droits des élèves en regard de l'orientation sexuelle. Le Conseil s'assurera également que les programmes d'enseignement et de développement professionnel traitent d'homophobie et d'hétérosexisme et soient mis à la disposition des enseignants et des élèves.

Dès le début, l'intention de Gabriel Picard était de s'assurer qu'aucun autre élève ne soit victime d'harcèlement homophobe tel qu'il l'a vécu au cours de sa scolarité. Avec cet accord, le Conseil s'engage à rendre l'enseignement public plus sécuritaire.

La décision aura des répercussions sur les autres conseils scolaires à travers le Canada.

*Remarque : La liste des litiges contre les Conseils scolaires qui ne font rien pour protéger les jeunes du harcèlement basé sur leur orientation sexuelle ou celle de leurs parents s'allonge. Voici quelques-unes des plus célèbres causes :*

- 1) *Azmi Jubran contre le Conseil scolaire de North Vancouver (C.-B.) (Harcèlement, veuillez voir ci-dessous)*
- 2) *Chamberlain et al. contre le Conseil scolaire de Surrey (C.-B.) (Inclusion de livres portant sur les familles homoparentales dans les classes de maternelle)*
- 3) *Marc Hall contre le Conseil scolaire catholique de Durham (ONT) (Partenaires de même sexe au bal des finissants)*
- 4) *Gabriel Picard contre le Conseil scolaire de Thunder Bay (ONT) (Harcèlement)*
- 5) *L'association des professeurs de Surrey contre le Conseil scolaire de Surrey (retrait d'un enfant de la classe d'un enseignant gai)*

**23 septembre 2005** *365Gay.com, Globe and Mail, Vancouver Sun (Vancouver)* Un district scolaire de la Colombie-Britannique a annulé la mise en scène d'une pièce conçue pour la promotion de la tolérance envers les homosexuels. Le Conseil scolaire de Surrey, célèbre pour avoir interdit des livres représentant la réalité gaie, a maintenant défendu à l'école secondaire Elgin Park de présenter la pièce *The Laramie Project*.

La pièce met en scène les habitants de Laramie au Wyoming à l'annonce de l'attaque contre un étudiant homosexuel qui, en 1998, a été attiré hors d'un bar par deux jeunes hommes qui l'ont violemment battu avant de l'abandonner ligoté à un poteau. La victime a succombé à ses blessures cinq jours plus tard à l'hôpital.

« La pièce ne s'adressait pas à un public familial », a dit Doug Strachan, responsable des communications du district de Surrey, à la province de Vancouver. M. Strachan a affirmé que la décision n'avait rien à voir avec la problématique de l'homosexualité.

Moises Kaufman, l'auteur de la pièce *The Laramie Project*, n'est pas d'accord. M. Kaufman a dit à la Province qu'« il semble que le véritable enjeu ne soit pas une question d'âge, mais bien que cette communauté a un sérieux problème d'homophobie. Je suis profondément déçu. Leur position est des plus rétrogrades. Je crois que

cette interdiction témoigne d'une grande irresponsabilité de leur part puisque le type de violence qui engendre des crimes haineux s'apprend dès l'école secondaire. »

La pièce a été mise en scène par plus de 1 500 universités et écoles secondaires.

En 1997, le Conseil avait interdit trois livres représentant des familles homoparentales des classes sous prétexte qu'ils pourraient offenser les Chrétiens conservateurs. La décision du Conseil a été présentée devant les tribunaux et, en 2003, la Cour suprême du Canada a décrété qu'il était inconstitutionnel de bannir des livres des écoles publiques pour des raisons religieuses. La Cour n'a toutefois pas ordonné de réintroduire les livres en classe, préférant plutôt demander au Conseil de reconsidérer les trois ouvrages. Le Conseil a de nouveau interdit ces livres sous prétexte, cette fois, qu'ils ne correspondaient pas à leurs critères de sélection.

**27 septembre 2005** *365Gay.com* (**Frédéricton, Nouveau-Brunswick**) Allison Brewer est devenue la première lesbienne à diriger un parti politique en Amérique du Nord. Madame Brewer a été élue à la direction du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick au premier tour de scrutin. Si son parti remporte les prochaines élections provinciales, elle deviendrait la première premier ministre ouvertement gai au Canada.

**9 octobre 2005** *The Canadian Press* (**Toronto**) George Hislop, le plus grand militant pour les droits civils LGBT au Canada est décédé à l'âge de 78 ans. Il avait joué un rôle important dans le combat ayant mené à l'inclusion des gais dans le Code des droits de la personne de l'Ontario et éventuellement dans les législations fédérales, M. Hislop a par la suite poursuivi sa bataille pour l'égalité des gais en regard de la prestation au survivant dans les cas de partenaires de même sexe.

Quand le partenaire de longue date de M. Hislop est décédé après avoir contribué pendant de nombreuses années au régime de pension du Canada, M. Hislop a fait une demande de prestation qui lui a été refusée. Il a combattu la décision et a passé les dernières dix-neuf années de sa vie à tenter de faire modifier le règlement.

Plus tôt cette année, M. Hislop a proclamé sa victoire. Il a affirmé avoir reçu au mois d'août sa première prestation de retraite du gouvernement.

« George était un leader au sein de la communauté gaie et lesbienne dans le combat contre la discrimination et pour le respect égalitaire », soutient son avocat Douglas Elliott.

**23 octobre 2005** *365gay.com* (**Vancouver**) Pizza, popcorn et un bon film après une dure journée à l'école secondaire – la recette idéale pour réunir les jeunes. C'est ainsi qu'un ciné-club de Vancouver cherche à sensibiliser les élèves au sujet de l'homophobie.

La *Out on Screen Society*, qui organise le festival annuel de films et de vidéos LGBT de Vancouver, présente des films du festival dans les écoles secondaires dans le cadre du projet *Out in Schools*. Le ciné-club souhaite que le concept ait un effet boule de neige dans les écoles à travers le Canada.

Les festivals de films gais et lesbiens excluent généralement le jeune public en raison de la classification 18 ans de la majorité des films présentés. Cependant, les organisateurs soutiennent qu'il y a des douzaines de films gais grand public, dont certains sont écrits et réalisés par des adolescents. Le ciné-club espère que ce projet fera éventuellement partie intégrante du programme scolaire. Le ciné-club propose quatre combinaisons de films d'une durée moyenne de soixante minutes incluant un long métrage, un court métrage et un document d'animation de discussion pour les enseignants.

**25 octobre 2005** *365Gay.com* (**Ottawa**) Un jeune homme ayant subi des années de railleries homophobes et de harcèlement physique à l'école secondaire dans les années 1990 a remporté une victoire sur les droits de la personne sans précédent contre le Conseil scolaire de North Vancouver. La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre un appel concernant une décision d'un tribunal de la Colombie-Britannique à l'effet que les conseils scolaires soient responsables de la prévention du harcèlement homophobe.

La cause est celle d'Azmi Jubran qui s'est fait traité d' « homo », de « tantouze » et de « gai » – bien qu'il ne soit pas homosexuel – entre 1993 et 1998 des élèves lui ont aussi craché au visage, l'ont rué de coups de pied, l'ont frappé et ont, une fois, mis le feu à son chandail dans le gymnase de l'école.

Le jeune Jubran a présenté une requête devant la Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique. Lors des audiences, le directeur d'école Terry Shaw a témoigné qu'il n'avait jamais vu un élève être harcelé comme l'avait été le jeune Jubran, mais qu'avec près de 13 000 élèves et seulement 70 enseignants, il n'avait pas les ressources nécessaires pour y mettre fin. Le tribunal a conclu que l'école avait bafoué les droits de la personne du jeune Jubran et a ordonné au conseil scolaire de rembourser ses frais judiciaires en plus de lui verser une compensation de 4 500 \$.

Le Conseil a mené la cause devant les tribunaux. La cause a ainsi été rejetée par un juge qui a déclaré que le jeune Jubran ne pouvait pas poursuivre le conseil scolaire pour harcèlement homophobe puisqu'il n'était pas homosexuel. Le jeune Jubran a alors présenté sa cause devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui a renversé la décision du tribunal inférieur. Le Conseil a ensuite porté la cause en Cour suprême du Canada.

Le tribunal de première instance n'a trouvé aucune raison de rejeter la cause. Ce verdict confirme donc la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

« Je suis très heureux. Justice a été rendue, » a confié le jeune Jubran au *Vancouver Sun*.

« Les conseils scolaires du Canada doivent prendre bonne note de cette cause qui fera jurisprudence », a affirmé James Chamberlain, coprésident du comité pour l'éducation d'Égale et enseignant en Colombie-Britannique. « Ils ne peuvent plus ne pas tenir compte de la situation difficile d'élèves qui sont la cible de harcèlement en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle actuelle ou perçue. S'ils continuent de le faire, ce sera à leurs propres risques et périls puisqu'ils pourraient faire l'objet de litiges onéreux. »

Selon les tribunaux, le conseil scolaire de North Vancouver a failli sur trois points clés :

- 1) Ne pas avoir un code de vie proscrivant clairement toute discrimination en raison de l'orientation sexuelle actuelle ou perçue.
- 2) Ne pas avoir tenté d'offrir une éducation anti-homophobe *préventive* pour tous les élèves, malgré les ressources disponibles auprès d'organismes externes. Par ses décisions, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a confirmé qu'il n'est pas suffisant pour les conseils scolaires d'attendre les manifestations de harcèlement et de punir les harceleurs.
- 3) Avoir fait preuve de mauvaise volonté ou d'incapacité à fournir un environnement propice à l'apprentissage libre de toute discrimination.

Cette situation grave se répète dans la vaste majorité des écoles canadiennes.

**29 octobre 2005** *Egale Canada News, Calgary Herald (Ottawa)* Un tribunal des droits de la personne de l'Alberta s'apprête à entendre une cause qui testera les limites de la liberté d'expression en Alberta. En cause : Est-ce que le Révérend Stephen Boissoin, l'ancien directeur de *Concerned Christians Canada Inc.*, a poussé trop loin sa « guerre » contre l'idée de rendre les écoles plus sécuritaires pour les élèves lesbiens, gais, bisexuels et trans (LGBT) et les enfants de parents allosexuels. Sa « déclaration de guerre » a été faite par l'entremise d'une tribune libre dans un journal de Red Deer en Alberta le 17 juin 2002. Le texte de la lettre est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<http://concernedchristians.ca/pages/campaigns/hrCommission/theLetter.htm>

La lettre fait présentement l'objet d'une plainte déposée devant la Commission des droits de la personne par Darren Lund, professeur à la faculté d'éducation de l'université de Calgary et récipiendaire du Alberta *Human*

*Rights Award*. Entre temps, *Concerned Christians Canada Inc.* a lancé une campagne de financement qui a reçu l'appui du regroupement américain *Alliance Defense Fund*.

« La lettre du pasteur Boissoin fait état de la profonde intolérance avec laquelle les enfants doivent composer », soutient Stephen Lock, membre du conseil d'administration d'Égale Canada. « Le pasteur Boissoin verse dans les insultes en disant que les personnes allosexuelles sont "perverses, égocentriques et amORAles" et que "là où l'homosexualité prospère, la barbarie pullule". Il ajoute que la "guerre a été déclarée" et encourage ses lecteurs à "prendre les mesures nécessaires pour faire échec à la barbarie. " Voilà des propos préjudiciables et provocants. »

Égale a conclu que puisque les propos du Pasteur Boissoin sont d'ordre politique, « soumettre ses positions étroites à l'examen public » est préférable que de réprimer sa liberté d'opinion.

## LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sauter cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter qu'aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter de ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent aperçu des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : [www.hrc.org/marriage/](http://www.hrc.org/marriage/)

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gay Marriage Laws**.

**8 août (Londres)** Un tribunal londonien a entendu la cause d'un couple de lesbiennes marié au Canada. Cette cause pourrait engendrer la reconnaissance au Royaume-Uni des mariages de couples de même sexe unis dans les pays où le mariage gai est légal.

**10 août (Madrid)** La loi sur le mariage pour les conjoints de même sexe s'applique également aux étrangers tranche le ministère de la Justice, renversant la décision d'un tribunal catalan qui avait statué qu'un Espagnol ne pouvait pas épouser son partenaire indien parce que l'Inde ne reconnaît pas de telles unions.

**13 août (Madrid)** Le juge Francisco Garcia, de la Grande Canarie, a refusé d'enregistrer trois mariages de couples de même sexe en demandant au tribunal constitutionnel du pays de se prononcer sur la question. Si le tribunal constitutionnel accepte d'entendre la cause, il a le pouvoir d'annuler la nouvelle législation.

**24 août (Oranjestad, Aruba)** Un couple de lesbiennes a le droit d'enregistrer son mariage à Aruba, stipule un tribunal, rejetant ainsi l'appel du gouvernement dans une cause ayant exposé une faille culturelle entre la Hollande et son ancienne colonie. La Cour supérieure d'Aruba confirme la décision d'un tribunal inférieur qui avait décrété en décembre que l'île des Caraïbes devrait reconnaître le mariage de Charlene et Esther Oduber-Lamers, qui se sont unies en Hollande en 2001.

**30 août (Vancouver, Colombie-Britannique)** Une femme de Vancouver a obtenu le divorce après qu'un juge de la Cour suprême de Colombie-Britannique eut reconnu que le mari de la dame était coupable d'adultère avec un autre homme, bien que la définition actuelle de l'adultère stipule qu'il s'agit d'une aventure entre deux personnes de sexes opposés.

**1<sup>er</sup> septembre (Sacramento, Californie)** Le Sénat de la Californie devient le premier organisme d'État élu au pays à entériner une loi autorisant le mariage entre conjoints de même sexe. Intitulée *Religious Freedom and Civil Marriage Protection Act*, la loi obligerait les commis locaux à desservir des licences de mariage aux couples de même sexe, mais permettrait aux personnes opposées au mariage gai de refuser de célébrer la cérémonie.

La mesure a été votée à 21 voix contre 15, une majorité supérieure aux attentes des partisans du mariage entre conjoints de même sexe. La législation sera maintenant présentée devant l'Assemblée où elle subira un mauvais quart d'heure.

**6 septembre (Sacramento, Californie)** L'Assemblée de la Californie entérine la loi autorisant le mariage entre conjoints de même sexe.

La loi a été votée par la plus mince marge possible, soit un seul vote. Toutefois, elle fait de la Californie le premier État au pays où l'assemblée législative a entériné une loi sur le mariage entre conjoints de même sexe. Au Massachusetts, où le mariage gai est légal depuis plus d'un an, la décision avait été rendue par les tribunaux.

**7 septembre (Sacramento, Californie)** Le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, a annoncé qu'il utilisera son droit de veto pour bloquer la loi donnant aux couples de même sexe le droit au mariage.

L'annonce, qui a été faite par sa porte-parole Margita Thompson, stipule que la loi entre en conflit avec la Proposition 22 un suffrage effectué en l'an 2000 pour empêcher la Californie de reconnaître les mariages entre conjoints de même sexe célébrés ailleurs.

La problématique des mariages entre conjoints de même sexe se dirige tranquillement vers la Cour suprême de la Californie. Au mois de mars, un juge de San Francisco a jugé que la loi étatique interdisant ces mariages était illégale. La cause est présentement en appel.

**12 septembre (Londres)** Les partenaires des gais et lesbiennes de l'armée britannique sont les bienvenus sur les bases militaires. Le ministère de la Défense a annoncé que les couples de même sexe auraient droit à des quartiers matrimoniaux sur les bases à travers le Royaume-Uni.

En Grande-Bretagne, l'union civile sera légalisée le 5 décembre. Les membres des forces armées qui s'unissent seront traités de la même façon que les couples unis par les liens du mariage traditionnel, affirme le ministre.

**14 septembre** – Par un écrasant vote, l'assemblée législative du **Massachusetts** a renversé une motion tentant de remplacer le mariage entre conjoints de même sexe par l'union civile.

**15 septembre (Riga)** Le parlement **letton** a entériné un amendement constitutionnel interdisant le mariage entre conjoints de même sexe. L'amendement doit encore faire l'objet de trois suffrages avant d'être ratifié par un jury constitutionnel et d'entrer en vigueur.

L'amendement a été mis de l'avant par le puissant Parti chrétien, membre de la coalition conservatrice du gouvernement letton. Le parti affirme vouloir « défendre la famille et les valeurs familiales traditionnelles ».

**19 septembre (Madrid)** Le tribunal constitutionnel espagnol est appelé à déclarer illégale la toute jeune loi de trois mois autorisant le mariage entre conjoints de même sexe. La contestation de la loi est présentée par le Parti populaire, le plus important parti de l'opposition en Espagne.

**30 septembre (Kampala)** Le président ougandais Yoweri Museveni a entériné légalement un amendement constitutionnel interdisant le mariage aux conjoints de même sexe. L'Ouganda devient donc le seul pays au monde à proscrire spécifiquement le mariage gai par un acte constitutionnel.

L'amendement stipule que le « mariage n'est légal que s'il est célébré entre un homme et une femme » et spécifie qu'il est « illégal pour les conjoints de même sexe de se marier ».

**5 octobre (Lahore)** Un couple gai doit quitter le **Pakistan** ou être mis à mort à la suite d'une cérémonie traditionnelle d'échange de vœux qui eût lieu dans un village isolé. La menace vient des aînés du village de la région islamique conservatrice située à proximité du célèbre col du Khyber.

**10 octobre (Windsor, Nouvelle-Écosse)** Scott Brison, le tout premier ministre fédéral à avoir affirmé son identité sexuelle gaie (travaux publics), et proche collaborateur du premier ministre Paul Martin, a annoncé que son partenaire Maxime Saint-Pierre l'avait demandé en mariage.



Le député de Kings-Hants, une circonscription électorale rurale de la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, a quitté le Parti conservateur pour se joindre au Parti libéral en 2003. La défection a provoqué tout un émoi chez les Conservateurs. Monsieur Brison avait affirmé qu'il ne pouvait être membre d'un parti officiellement opposé au mariage entre conjoints de même sexe.

**24 octobre (Edmonton, Alberta)** Le premier ministre provincial Ralph Klein affirme que l'Alberta attendra au printemps avant d'introduire une législation permettant aux membres du clergé et aux commissaires aux mariages de refuser de célébrer les mariages entre conjoints de même sexe. Au mois de juillet dernier, M. Klein avait annoncé qu'il prévoyait présenter un projet de loi protégeant les commissaires aux mariages civils et les membres du clergé qui ne veulent pas célébrer les mariages entre conjoints de même sexe. La loi fédérale protège les Églises opposées aux mariages entre conjoints de même sexe, sans mentionner les fonctionnaires qui célèbrent des mariages.

**28 octobre (Madrid)** L'un des plus importants tribunaux **d'Espagne** a accepté d'entendre une contestation de la toute jeune loi (5 mois) reconnaissant aux couples de même sexe le droit au mariage. Le gouvernement affirme qu'il présentera une solide défense de sa législation.

**31 octobre 31 (Caire, Égypte)** Les ecclésiastiques de l'Église anglicane conservatrice d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine accusent les prêtres nord-américains de ne pas en faire assez pour enrayer le mariage entre conjoints de même sexe et les prêtres gais.

**2 novembre (Israël)** Un troisième couple israélien uni au Canada a déposé une requête devant le tribunal de première instance afin que leur mariage soit reconnu en Israël.

**4 novembre (Suède)** L'Église luthérienne de Suède a autorisé des cérémonies spéciales pour les partenaires de même sexe. Par contre, ces célébrations ne seront pas des mariages officiels.

## Les nouvelles internationales

**16 août 2005 *China Daily* (Beijing)** L'université Fudan offre un cours de premier cycle optionnel en études homosexuelles. C'est la première fois qu'une université chinoise offre un tel cours pour les étudiants qui ne font pas partie du programme de médecine. Dès septembre, le cours se penchera sur les problématiques de santé, juridiques et sociales liées à l'homosexualité, aux dires de Sun Zhongxin, professeur agrégé en sociologie qui donnera le cours.

« Nous espérons que ce cours, offert en option à tous les étudiants de l'université, introduira l'étude de l'orientation sexuelle à de plus en plus de gens », a-t-il confié au *China Daily*.

Le professeur Sun affirme que l'intérêt des étudiants pour les sujets liés à la sexualité fut à l'origine de ce cours. Le cours, qui a d'abord été offert en 2003 dans un programme d'études supérieures, sera offert pour la première fois aux étudiants de premier cycle. En 2003, plus de 1 500 étudiants se sont inscrits à ce cours. Certains étudiants ont écrit au professeur pour lui avouer que, grâce à ce cours, ils avaient appris « la tolérance, la compréhension et une bonne attitude de vie ».

**26 août 2005 *IPS* (Buenos Aires, Argentine)** En attirant l'attention des médias sur les jumeaux de cinq ans Lucas et Julia et leurs deux "papas", la communauté gaie et lesbienne d'Argentine s'apprête à se battre pour l'adoption d'un projet de loi au Congrès qui non seulement légaliserait les unions de conjoints de même sexe, mais octroierait à ces couples les droits de succession et d'adoption normalement limités au mariage.

Le projet de loi a été présenté au Congrès argentin en septembre dernier. S'il devient loi, l'Argentine deviendra le premier pays d'Amérique latine à reconnaître légalement les couples homosexuels à travers le pays. L'union civile pour les conjoints de même sexe est actuellement autorisée à Buenos Aires, mais ces partenariats ne

reconnaissent pas automatiquement aux conjoints le droit de succession, ni ne leur permettent d'adopter en tant que couple.

**15 septembre 2005 365Gay.com (New York)** Le Vatican a entrepris son enquête sur les 229 séminaires américains pour faire la « chasse aux gais ». L'Église tente de blâmer les gais pour le scandale d'abus sur des enfants qui a ébranlé l'Église catholique romaine. Les enquêteurs du Vatican sont débarqués en sol américain pour jauger l'étendue du scandale et pour déterminer combien il y a de prêtres gais à la prêtrise.

Un document sur lequel le *New York Times* a mis la main démontre que les enquêteurs demanderont aux prêtres de dénoncer leurs collègues soupçonnés d'être gais. Le *Times* dit avoir reçu le document directement d'un prêtre « sous le couvert de l'anonymat par peur des représailles ». Il explique que les inquisiteurs mèneront des entrevues confidentielles avec chaque membre du corps enseignant et chaque séminariste, de même qu'avec tous ceux ayant obtenu leur diplôme au cours des trois dernières années. Voici certaines des questions qui seront posées à chaque séminariste et à chaque enseignant : « Y a-t-il évidence d'homosexualité au séminaire ? » et « Y a-t-il des signes d'amitiés particulières ? » Ces deux questions doivent amener une réponse soutient le document.

**14 septembre 2005 HRC (Washington)** La Chambre des représentants des États-Unis, dans un vote constituant un précédent, a amendé la *Children's Safety Act* en y ajoutant la bien connue *Local Law Enforcement Enhancement Hate Crimes Prevention Act*. En tant que loi, l'amendement élargit les lois fédérales actuelles concernant les crimes haineux qui couvrent déjà les crimes motivés par la race, la couleur, l'origine ethnique et la religion pour y inclure les crimes basés sur l'orientation sexuelle réelle ou perçue, l'infirmité ou l'identité sexuelle (incluant la sexospécificité). Un nouveau code langagier sur l'identité sexuelle et la sexospécificité a été ajouté cette année pour clarifier que la législation s'applique également aux crimes contre les personnes transidentitaires. L'amendement a été voté à 223 voix contre 199, avec 30 Républicains en faveur de l'amendement. Le projet de loi complet a ensuite été ratifié en Chambre par une écrasante majorité. C'est la première fois dans l'Histoire que la Chambre des représentants entérine une loi protégeant les personnes transidentitaires.

**22 septembre 2005 365Gay.com (Saint-Petersbourg, Russie)** Un tribunal de Saint-Petersbourg a statué qu'un homme ne pouvait se voir refuser un emploi en raison de son homosexualité – le premier jugement du genre à être rendu par un tribunal russe. La cause impliquait un homme identifié seulement par ses initiales : VP. VP s'est présenté devant les tribunaux après que la compagnie de chemin de fer nationale de Russie lui ait refusé un emploi à cause d'une note à son dossier militaire indiquant qu'il souffrait d'un trouble psychologique.

En 1992, il s'était vu refuser le service militaire en raison de son homosexualité. À l'époque, l'homosexualité était considérée être une maladie mentale. Son dossier officiel et ses documents militaires portaient la mention du problème et il devait subir des évaluations psychiatriques régulières.

La Russie ne considère plus l'homosexualité comme une maladie mentale, mais l'armée a refusé de corriger son dossier. Quand VP a fait une demande d'emploi auprès de la compagnie de chemin de fer, son « problème » a servi d'excuse pour le refus.

Le tribunal a décrété qu'il était illégal d'utiliser des données militaires pour restreindre les droits de la personne et que le diagnostic de VP ne faisait état que de son orientation sexuelle. De surcroît, la cour a réitéré que l'homosexualité n'était pas une maladie mentale.

**6 octobre 2005 PlanetOut News** – Une agence d'adoption **californienne** entraînée dans un procès a accepté de ne plus discriminer contre les candidats en raison de leur orientation sexuelle.

**Récit :** <http://www.planetout.com/news/article.html?2005/10/06/2>

**13 et 14 octobre 2005 Naciongay.com (Cáceres, Espagne)** Le premier congrès international sur l'adoption par des personnes homosexuelles a eu lieu les 13 et 14 octobre en Espagne, dans le but de recueillir les outils

nécessaires pour faire face aux nouveaux défis lancés par la nouvelle loi sur les unions entre conjoints de même sexe.

Organisé par le conseil de l'Universidad Extremadura et la Fundacion Triangulo, le congrès traitait des aspects juridiques de la nouvelle loi, de l'adoption et du processus d'adoption, parmi tant d'autres problématiques.

Jesus Palacios, directeur du congrès et professeur de psychologie de l'évolution à l'université de Séville, a expliqué qu'il ne s'agit pas de déterminer si l'adoption est bonne ou mauvaise, mais bien de réagir sur les plans social et technique à cette nouvelle réalité. »

Le congrès proposait trois ateliers et divers témoignages d'adultes et de jeunes sur leur expérience au sein d'une cellule familiale homosexuelle. David Brozynsky, qui a étudié l'adoption et la parentalité gaie, aux États-Unis et ailleurs, était également présent.

**31 octobre 2005 365Gay.com (Washington)** Le Président américain George W. Bush a nommé Samuel Alito un fervent Conservateur pour remplacer la juge modérée Sandra Day O'Connor à la Cour suprême.

Lambda Legal soutient que cette nomination sonne quelques alarmes, l'organisme *Human Rights Campaign* a demandé un vote secret, tandis que Stonewall Democrats accusait George W. Bush de soutenir dangereusement la droite.

Âgé de 55 ans Samuel Alito a été au cours de ses quinze années à la Cour d'appel fédérale de Philadelphie un fervent Conservateur. En 2001, le juge Alito a rédigé la décision *Saxe c. State* déclarant anticonstitutionnel une politique d'un district scolaire publique qui interdisait le harcèlement des élèves en raisons de leur orientation sexuelle et d'autres spécificités.

La politique visait tout harcèlement ayant pour objectif ou pour effet de nuire aux résultats scolaires d'un élève ou de créer un climat d'intimidation, hostile et offensant.

Le juge Alito a conclu que la politique était anticonstitutionnelle parce qu'elle pouvait recouvrir des actes qu'il qualifie « de simples taquinages et d'injures ».

Par cette nomination, le Président semble s'incliner devant les éléments d'extrême droite du Parti républicain – ceux-là même qui ont fait échouer la candidature d'Harriet Miers. Samuel Alito est reconnu pour ses positions anti-gai et anti-avortement.

## Divers

- **Helem** – un organisme allosexuel libanais (avec des divisions à Montréal et ailleurs) a lancé le premier magazine LGBT du monde arabe qui est distribué à travers le Liban. Vous pouvez le consulter en ligne : <http://www.helem.net/barra.htm>. Barra signifie OUT (Hors du placard !). Le magazine est en arabe, mais le site Web est disponible en français et en anglais.

- **Busting Out: Breast Health for Lesbian and Bisexual Women** est une nouvelle ressource GRATUITE de Making Us Visible: Promoting Access to Breast Health and Breast Cancer Services for Lesbian and Bisexual Women : <http://www.cwhn.ca/hot/resources/default.html#bustOut>

- Le réseau d'éducateurs gais, lesbiens et hétérosexuels de New York (**GLSEN**) a effectué un sondage sur l'homophobie et le climat scolaire. L'étude, *From Teasing to Torment*, examine différents aspects du climat scolaire qui peuvent diminuer la sécurité d'un environnement propice à l'apprentissage, de même que l'expérience personnelle des ados en matière de harcèlement. De plus, l'enquête examine la prépondérance de propos blessants et de harcèlement dans les écoles, que ce soit la propre expérience des ados ou celle de leurs

camarades de classe, et l'impact sur leur capacité d'apprentissage. Les enseignants de l'école secondaire présentent également leur vision de la problématique et les améliorations à apporter pour corriger la situation. Pour consulter le rapport, cliquez sur le lien suivant : [http://www.glsen.org/binary-data/GLSEN\\_ATTACHMENTS/file/499-1.pdf](http://www.glsen.org/binary-data/GLSEN_ATTACHMENTS/file/499-1.pdf).

• **Message de Mona (coordinatrice de l'AML)**

Chères membres,

Je pense qu'il pourrait être intéressant de lancer un forum de discussion par l'entremise de ce bulletin au sujet des problématiques d'intérêt pour les lesbiennes. J'ai trouvé un article intéressant d'une entreprise de Santa Fe au Nouveau-Mexique qui a ouvert une résidence pour personnes âgées pour les gais et lesbiennes vieillissants. La résidence porte le nom de RainbowVision. C'est la seule communauté exclusivement allosexuelle pour les personnes âgées aux États-Unis. À ma connaissance, il n'existe rien de tel au Canada bien que les membres du Réseau des Lesbiennes du Québec (RLQ) aient suggéré la mise sur pied d'une résidence de retraite pour lesbiennes comme option désirable pour les personnes âgées. Autant j'aime notre communauté, autant l'idée de finir mes jours dans une résidence de retraite pour lesbiennes me déplaît.

Voici donc la question du mois : *Croyez-vous qu'il devrait y avoir des résidences pour personnes âgées à l'exclusivité des lesbiennes ? Le cas échéant, quelle forme prendraient-elles ? Si vous n'êtes pas d'accord, laissez-le-nous aussi savoir...*

Faites-moi parvenir vos commentaires par courriel ou par courrier et je tenterai de les publier dans le prochain bulletin.

## Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

### DÉCEMBRE :

- ♦ **Pour adultes et enfants : dimanche le 11 décembre, de 13 h 30 à 17 h**  
**Activité des Fêtes – 8<sup>e</sup> party annuel des Fêtes**

Le party des Fêtes de l'**Association des mères lesbiennes** aura lieu à un autre endroit cette année (Hourra !). Le **centre communautaire Greene** est l'endroit idéal pour nos familles. À 15 h, dans le grand gymnase, **B.E.A.R. productions** (Bon Enseignement Actif et Récréatif) animera une activité pour les enfants de **0 à 10 ans**. Au cours de l'après-midi, il y aura une activité de **bricolage des Fêtes** dans le solarium adjacent. De plus, **un goûter et des breuvages** seront servis ! Les **ados** qui désirent se faire un peu d'**argent de poche** sont invités à participer à l'organisation de l'événement. (**Communiquez avec Mona au (514) 846-1543.**)

Cette fête est aussi une bonne occasion de rencontrer les membres du tout nouveau groupe **Papadaddy**. Il s'agit d'un regroupement de futurs pères et de pères allosexuels s'occupant de leurs enfants.

**Lieu : Centre Greene, 1090, av. Greene (métro Atwater, l'avenue Greene est à quelques pâtés de maisons à l'ouest de l'avenue Atwater. Le centre est situé au sud du boulevard Dorchester)**

Suite page suivante...

## JANVIER 2006 :

**Pour adultes seulement :**

**Samedi le 28 janvier à 19 h**

**Groupe de discussion : L'autre mère : Seconde maman ou papa?**

**Animé par Karine Igartua**

Un forum pour les mères non biologique, sans statut juridique ou travaillant à l'extérieur, leurs partenaires et les futurs parents intéressés par le sujet. Quelle est la différence entre maman et m'man? Qui fait quoi et pourquoi? Quelles sont les problématiques rencontrés lorsqu'une femme remplit le rôle traditionnel du papa.

**Lieu : 2401 Coursol (métro Lionel-Groulx ou Georges-Vanier). La rue Coursol croise l'avenue Atwater à l'est, une rue au sud de la rue Saint-Antoine.**

## FÉVRIER 2006 :

**Samedi le 25 février de 13 h à 16 h**

**Groupe de discussion : La parentalité lesbienne avec bébés et jeunes enfants**

**Animé par Susie Mintzberg et Nathalie Tremblay**

Rencontrons-nous pour discuter des joies et des défis d'être de nouvelles mamans lesbiennes. Ce sujet intéressera probablement aussi les femmes enceintes et les futurs parents en général. Une petite aire de jeux sera aménagée à proximité des mamans pour les tout-petits !

**Lieu : Centre Greene, 1090, av. Greene (métro Atwater, l'avenue Greene est à quelques pâtés de maisons à l'ouest de l'avenue Atwater. Le centre est situé au sud du boulevard Dorchester/ René Levesque)**

## **BABILLARD :**

♦ Des mères célibataires partout, partout. Venez en grand nombre ! Rassemblons-nous pour parler bébés, mamans célibataires et de tout ce qui vient avec... Une rencontre décontractée et sans cérémonie. Et, évidemment, les bébés sont les bienvenus... Si vous êtes intéressée, envoyez-moi un courriel à [shariann@sympatico.ca](mailto:shariann@sympatico.ca) ou téléphonez-moi (Shari Ann) au **(514) 482-6533**. Peut-être pouvons-nous nous rencontrer chez moi ou ailleurs. En espérant qu'au moins une autre maman soit intéressée.

♦ Café-Causerie Aux Fémin'Elles: L'Association lesbienne vous invite à ses cafés causeries le deuxième et le quatrième lundis du mois, de 19h à 21h30 à la salle d'atelier (au deuxième étage) de chez Loblaw's situé au 1155 Boul. Talbot à Chicoutimi. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adresse aux femmes lesbiennes qui désiraient socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer !  
Informations: **418-541-9065**

♦ L'Écho des femmes de la Petite Patrie est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032 St-Hubert (métro Beaubien).  
Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

## **DIVERS :**

♦ **Traductrices, rédactrices, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin.** Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org)

♦ *La Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts [www.ccgim.org/fr-b](http://www.ccgim.org/fr-b) vous permet de consulter le catalogue

de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075 rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter :

**Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à [rena\\_rubin@ssss.qouv.qc.ca](mailto:rena_rubin@ssss.qouv.qc.ca).**

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org) ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

---

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. Première consultation gratuite, 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. J. Freed, (514) 483-5130, [www.jfreed.ca](http://www.jfreed.ca)**

♦ Livres et disques personnalisés pour toute la famille. Le texte et les illustrations changent pour que le héros de l'histoire ressemble à votre enfant avec le même couleur de peau, même couleur d'yeux, etc. Vous pouvez être inclus dans l'histoire ainsi que toute votre famille et vos amis. Toutes les familles peuvent être représentées. Pour les enfants de 8 ans et moins. 155 est remis à l'AML, si l'AML est mentionné lors de la commande. Visitez [www.alphakid.com](http://www.alphakid.com) (français) ou [www.printakid.com](http://www.printakid.com) (anglais) ou appelez 1-888-729-9696.